

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je tiens à répéter les paroles que j'ai prononcées à la Chambre...

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Quels sont ces noms?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je proteste car le chef de l'opposition essaie de déformer mes propos.

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): Le fait est que nous avons confié à la Chambre et au pays quels seraient les pires risques pour les Canadiens si l'on devait recourir à la disposition de force majeure. J'espère que le chef de l'opposition n'essaiera pas encore d'induire la Chambre et le pays en erreur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence accorde la parole au chef de l'opposition, ensuite au député de York-Sud, puis au député de Témiscamingue.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, si le ministre n'a pas dit hier à la Chambre que certaines sociétés pétrolières internationales avaient indiqué au gouvernement qu'elles allaient invoquer la clause de force majeure des contrats et que les fonctionnaires du ministre lui avaient signalé que selon toute apparence elles étaient dans leurs droits et qu'il n'y pouvait rien, si il m'affirme aussi qu'il n'a pas dit hier qu'on avait effectivement anticipé l'invocation de cette clause de force majeure des contrats, je suis prêt à retirer toutes les questions que je lui ai posées aujourd'hui.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je me contenterai de prendre le hansom à témoin et je m'en tiendrai aux termes que j'ai utilisés hier et non à ceux qu'utilise l'honorable député.

M. Stanfield: Le ministre devrait démissionner.

M. Alexander: Vous êtes foutu, Don.

LA SOURCE DES PRÉVISIONS DE DÉFICIT QUANT AUX
LIVRAISONS DE PÉTROLE DES PAYS NON ARABES—LES
PERSPECTIVES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je dis au ministre que le hansom ne répond pas aux questions posées et qu'il ne peut pas se retrancher derrière celui-ci. Je veux demander au ministre, à la suite de ce que le chef de l'opposition a demandé, si l'idée qu'il y aurait une pénurie de 125,000 barils par jour auprès des fournisseurs autres que les pays arabes provenait d'un calcul fait au bureau du comité consultatif ou dans son ministère ou s'il s'agit d'une estimation basée sur des demandes faites aux sociétés canadiennes, sous contrat avec les fournisseurs?

[M. Stanfield.]

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je le répète, je m'en tiendrai aux termes repris dans le hansom, qui expriment ce que j'ai dit. Je rappelle également au député que j'ai dit que c'est le comité technique de liaison qui a calculé les chiffres; j'ai parlé plusieurs fois de ce comité à la Chambre; il est constitué de représentants de mon ministère, de l'Office national de l'énergie et de représentants des raffineries canadiennes. C'est l'estimation à laquelle en sont arrivés les experts de tous les côtés.

M. Stanfield: Je ne le crois pas.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si, comme on pourrait s'attendre qu'un ministre responsable le fasse, il a demandé des détails sur les estimations faites par ce comité? Il a probablement étudié la base de ces détails, car s'il ne l'avait pas fait, je me demande comment il procéderait. A-t-il vu les documents de travail qui ont servi au calcul de ces évaluations, et ces documents contenaient-ils des renseignements sur les sociétés ou sur les montants en cause pour chacune des sociétés?

• (1440)

M. Macdonald (Rosedale): Évidemment, monsieur l'Orateur, j'étudie les documents de travail du comité. J'ai le droit, me semble-t-il, d'accepter à cet égard le jugement de mes conseillers qui ont des rapports avec les milieux industriels, et je le fais.

M. Lewis: Le ministre insiste sur le fait qu'il s'est borné à donner l'évaluation la plus défavorable qui puisse être. Est-il maintenant en mesure de dire à la Chambre et aux Canadiens, surtout à ceux qui habitent à l'est de la vallée de l'Outaouais, s'il a des motifs de croire que l'évaluation la plus défavorable sera celle qui correspondra à la réalité, en tout ou en partie, ou dira-t-il si c'est le contraire qui se produira parce qu'il n'est au courant d'aucune réduction attribuable aux arrangements contractuels des fournisseurs, qui invoquent la force majeure.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je ne puis vraiment pas répondre à cette question, car tout dépend de l'ampleur que prendra l'embargo des Arabes, de la mesure dans laquelle il s'appliquera à l'un ou l'autre des autres pays et touchera les différents fournisseurs du Canada. Je ne puis donc me risquer à donner une telle évaluation. Je le répète, l'évaluation d'ensemble la plus pessimiste est celle que j'ai donnée dans mon allocution d'avant hier.

M. Lewis: Je crois m'y connaître un peu en matière de clauses de *force majeure*. Le ministre a-t-il pris connaissance de l'une ou l'autre de ces clauses? Donne-t-il à entendre à la Chambre que du seul fait qu'un fournisseur ne soit pas en mesure de répondre aux besoins de tous ses clients il peut, aux termes de ces clauses, ne pas respecter ses engagements avec une société au Canada? Est-ce là ce que le ministre entend?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, cela dépend beaucoup du contrat conclu, dans l'industrie en cause, entre l'approvisionneur et le client. Il va sans dire que je n'ai pas examiné la disposition relative à la force majeure.

Des voix: Oh, oh!